

Délibération 5.03

Plan Vélo 76

Intervention de Laurent JACQUES

Ancien président du club cycliste du Tréport, je suis, vous vous en doutez, un fervent défenseur du vélo. La Communauté de communes dont je suis le 1^{er} vice-président a d'ailleurs acté depuis plus d'un an l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants de notre territoire.

Cette même Communauté de communes a réhabilité l'année passée le « chemin entre verre et mer », qui contribue grandement à l'usage du vélo, dans le cadre des déplacements quotidiens et, plus encore, pour la découverte du territoire.

Bientôt, nous allons réhabiliter un autre chemin, celui du Petit-Caux, empruntant une voie ferrée désaffectée depuis plusieurs décennies. Ce chemin part des trois villes sœurs en direction de Dieppe et permettra, à terme, de boucler le Tour de Seine-Maritime. Le tracé emprunte de petites communes rurales dont chacun salue l'aspect naturel et préservé.

Si nous voulons bénéficier de l'aide financière du Département, il nous faut tracer sur la totalité de ce chemin un long ruban bitumé de 3 m de large.

La perspective de cette vaste cicatrice noire au milieu du paysage verdoyant émeut nombre de nos concitoyens, et je peux les comprendre. Mais si nous voulons nous montrer plus respectueux de ce joli patrimoine végétal, nous devons aujourd'hui renoncer à l'aide financière du Département dont nous ne pouvons pourtant pas nous passer.

Aussi, je souhaiterais que le Département soit en mesure de revoir ses critères d'attribution. Nous avons la possibilité d'aménager des cheminements qui peuvent être empruntés par les cyclistes sans recourir au bitume à outrance. Nous en avons apporté la preuve sur le chemin « Verre et mer » dans les parties situées près de points d'eau, où la législation nous interdisait le macadam.

Nous devrions, en fonction des situations locales, pouvoir réhabiliter des chemins intelligemment, tout en conservant le bénéfice de l'aide départementale.